

**COMMUNE DE LORIGNE**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 23 MARS 2017 à 20 HEURES**

**Présents :** Laëtitia COURTIOUX. Michel POUPARD. Stéphane CORNUAUD. Laurent BONNIN. Isabelle MACAUD. Philippe GAILLARD. Dorine BARBEAU. Mauricette BERNARD. Julien VIDARD

**Absents excusés :** Dominique BERNARD. Margaret JOYCE (pouvoir donné à Laëtitia Courtioux)

**Secrétaire de séance :** Isabelle MACAUD.

**Décisions du Conseil Municipal :**

- 1) Mme Isabelle Gourdon, Mme Véronique Venien et M. Frédéric Grimaud ont présenté au Conseil Municipal la future nouvelle association nommée « La Cantine ». Cette association proposera des soirées et repas à thème à la cantine ; elle bénéficiera des mêmes services que toutes les autres associations de la commune.
- 2) L'entreprise Multi Services Environnement 79 est retenue pour les travaux d'élagage, prévus en octobre prochain, pour un montant de 1017.60 € TTC.
- 3) Suite à la dissolution du CCAS au 31.12.2017, le Conseil Municipal décide de reconduire le PASS LOISIRS (20€ offert par enfant de 5 à 18 ans domicilié dans la commune sur présentation d'un justificatif de participation à une activité culturelle, sportive, associative....).
- 4) Le Conseil autorise Mme le Maire à signer les avenants pour les entreprises Robert (- 354.28 €), Baron (- 23.98 €), Clochard (+ 626.37€).
- 5) Le Conseil a fixé les tarifs pour les locations des différents bâtiments (salle associative, cantine, local Queue d'Ageasse) comme indiqué dans le tableau joint.
- 6) A compter du 1<sup>er</sup> février 2017, les indemnités des élus sont calculées sur l'indice 1022 (au lieu de 1015) de la Fonction Publique.
- 7) Le devis de l'entreprise SES est accepté concernant l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 705.04 € TTC.
- 8) Une convention est signée pour définir les modalités de partenariat entre le Conseil Départemental et la commune concernant le fonctionnement de la bibliothèque.

Mme Muriel Bossaert est désignée comme responsable de la bibliothèque de Lorigné.

- 9) Le Conseil approuve le plan de financement concernant l'achat de mobilier et de matériel informatique pour la bibliothèque et décide de demander des subventions au titre de la réserve parlementaire (5000 €) et au titre de l'aide à l'équipement mobilier et informatique des bibliothèques par le Conseil Départemental (8350 €).
- 10) En partenariat avec l'ACAPE, l'ACCA et le Club des retraités, il est décidé de faire un abri fagots à Queue d'Ageasse.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Le devis de l'entreprise Barré est accepté pour les travaux de voirie.

En date du 13 mars 2017, le Conseil Départemental a octroyé à la commune un abri bus.

La cabine téléphonique va prochainement être supprimée, mais le Conseil Municipal décide de conserver cette cabine pour la transformer en «boît' à livres ».

La boulangerie Airault de Sauzé-Vaussais va prochainement installer dans le bourg un distributeur de baguettes.

Fait à Lorigné le 03.04.2017

Laëtitia Courtioux  
Maire de Lorigné



COMMUNE DE LORIGNE

LOCATION DES SALLES

TARIFS 2017 (délibération du 23.03.2017)

<b>Location salle associative</b>		
	<b>commune</b>	<b>hors commune</b>
repas 1er jour	60 €	90 €
repas 2ème jour	30 €	45 €
Vin d'honneur- soirée - loto	60 €	
location commerciale	100 €	
location couvert complet	0,40 € par personne	
location verres uniquement	0,15 € pièce	
réunions associations	0 €	50 €
chauffage électricité prix au kwh	0,20 €	
caution pour la salle (2 chèques)	150 € pour la réservation	
	40 € pour le ménage	
<b>Location cantine</b>		
la journée (40 personnes maxi)	30 €	50 €
caution (chèque pour ménage)	30 €	
location vaisselle	Idem salle associative	
<b>Local et four Queue d'Ageasse</b>		
local seul	25 €	pas de location
local avec four	35 €	pas de location
caution (chèque)	20 € pour le ménage	

